

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise
1.1 Identificateur de Produit

Nom de Produit UTF Gel (Imagel)
 Numéro registration REACH Le produit est exempté d'enregistrement conformément à l'article 2 (CE) no 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

Numéro du Produit UC-7355; R03-GEL1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du Produit Gel conducteur de son
 Utilisations déconseillées Utilisations autres que celles recommandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant:
Tessonics Inc.	Tessonics Poland SP. Z. O. O.
597 Ouellette Avenue	Zatorska 78m.7 58-215
Windsor, Ontario	Wroclaw, Poland
Canada, N9A 4J3	tel: +48-603-51-81-50
Tel.: +1-866-440-3313	mk@tessonics.com:
Fax: +1-519-250-5747	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tessonics: +48-603-518-150 (Lun-Ven 7–15 CET) ou +1-866-440-3313 (Lun-Ven 09-17 EST).

Numéros de téléphone d'urgence nationaux par pays:

République Tchèque +420224919293 ; +420224915402	Allemagne	Mainz/ : + 49-6131-19240
France +33(0)145425959		Munich : +49-89-19240
Allemagne Berlin : +49-30-19240	Hongrie	+36-80-201-199
Bonn : +49-228-19240	Pologne	+48 42 2538 424; +48 42 2538 427
Erfurt : +49-361-730730	Portugal	808 250 143
Freiburg : +49-761-19240	Suède	122-demander des informations sur les poisons
Göttingen : +49-551-383 180	Les Pays-Bas	030-274-8888
Homburg : + 49-6841-19240	Royaume-Uni	NHS 111

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP). Ce produit ne répond aux critères de classification dans aucune classe de danger conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Cependant, une fiche de données de sécurité est fournie sur demande, car elle contient une substance pour laquelle il existe une limite d'exposition sur le lieu de travail dans l'Union.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008. Pas Nécessaires.

Pictogramme. Pas Nécessaires.

Mention de danger. Pas Nécessaires.

Déclaration de précaution. Pas Nécessaires.

Fiches de données de sécurité
Conformément aux règlements (UE) n ° 1907/2006 et 2015/830.

Phrases de stockage. Pas Nécessaires. Faites-référence à la section 7 pour le stockage et à la section 13 pour les informations sur l'élimination.

2.3 Autres dangers. Aucun.

Pour les limites d'exposition, voyez la section 8.

RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification selon le règlement (CE) n ° 1278/2008.

Nom Chimique	Identifiants	Classification (1272/2008, directive 67/548 / CEE)	% [poids]
Glycerol*, USP Kosher	CAS # 56-81-5 EC # 200-289-5	pas classifié	60-65

*Substance avec limite (s) d'exposition professionnelle (BE, CZ, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, PL, PT).

Autres composants: Pas Applicables.

Pour les limites d'exposition professionnelle, voir la section 8.

Pour plus d'informations sur LC / DL50, voir la section 11.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales Le secouriste doit se protéger. Sortez de la zone dangereuse. Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Allez à l'air frais.

Contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon

Contact avec les yeux Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincez avec beaucoup d'eau.

Ingestion Retirer le matériel de la bouche. Boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peaux Peut causer une légère irritation pour les peaux sensibles.

Yeux Légère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure déchirure, rougeur et sensation de brûlure.

Ingestion Nausée, diarrhée. Peu probable d'être nocif à moins d'une quantité excessive.

Exposition à long terme. Aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin Traiter symptomatiquement

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, mousse, CO₂ ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Pour ce mélange, aucune limitation des agents d'extinction n'est donnée.

Équipement de protection spécial Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection si nécessaire.

5.2 Dangers particuliers résultant la substance ou du mélange

Fiches de données de sécurité
Conformément aux règlements (UE) n ° 1907/2006 et 2015/830.

Se décompose lorsque la température augmente. Lors de la combustion, du CO et du CO₂ et de la fumée dense se forment.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	Porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA).
Précautions particulières pour les pompiers	Combattre le feu avec des précautions normales à une distance raisonnable.

RUBRIQUE 6: Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes

Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple un tissu, un non-tissé). Danger particulier de glissade par produit renversé. Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour l'équipement de protection, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Minimiser la contamination des drains, des eaux de surface ou souterraines. Diluer avec de l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement sur un matériau inerte (par exemple du sable ou de la vermiculite). Transférer le produit dans des récipients étiquetés de manière appropriée pour l'élimination. Les résidus et les petits déversements peuvent être lavés avec de l'eau et un détergent.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations d'urgence, voir la section 1. Pour les produits de combustion dangereux: voir la section 5. Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8. Pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets, voyez la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et Stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures protectives	Mettre un équipement de protection individuelle approprié (voyez section 8)
Conseils sur l'hygiène générale du travail	Ne pas prendre en interne. Éviter le contact visuel. Porter des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation du matériel. Pour les mesures de protection individuelle, voyez la section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions pour un stockage sûr	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur, d'humidité et des substances incompatibles. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il ne sert pas. Température de stockage recommandée: 15-25oC. <u>VCI Classe de stockage: 12</u>
Substances et mélanges incompatibles	Agents oxydants forts tels que les acides forts, le trioxyde de chrome, le chlorate de potassium ou le permanganate de potassium.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible. Pour des considérations relatives à l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle.
8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de matériaux dont les valeurs critiques doivent être surveillées sur le lieu de travail.

Limites d'exposition professionnelle (LEP), Glycérol (56-81-5)

Pays. Organisation.	Type	OEL value, mg/m ³	Forme
Valeur limite de seuil ACGIH	TWA	10	Brume
République Tchèque (MZCR PEL/NPK-P (Czech Republic, 3/2010).	TWA	10	Brume
France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France, INRS ED 984	TWA	10	Aérosol
Allemagne. Liste DFK MAK (OELs consultatives). Commission d'enquête sur la santé des composés chimiques dans la zone de travail (DFG)	TWA	50	Fraction inhalable
Hongrie	Données non disponibles		
Italie. Limites d'exposition professionnelle.	TWA	10	Brume
Pologne. MACs. Ministre du Travail et de la Politique sociale concernant les concentrations et les intensités maximales admissibles dans le milieu de travail	TWA	10	Aérosol
Portugal.	TWA:	10	Brume
Suède	Données non disponibles		
Les Pays-Bas. Ministère des affaires sociales et de l'emploi	TWA	10	Brume
RU. EH40 Limites d'exposition sur le lieu de travail (WELs)	TWA	10	Brume

DNEL pertinentes des composants du mélange. Glycérol. (56-81-5)

Point Final	Niveau de Seuil	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé en	Temps D'exposition
DNEL	56 mg/m ³	humain, inhalatoire	travailleur (industrie)	chronic - local effects

PNEC pertinent des composants du mélange. Glycérol (56-81-5).

Point Final	Niveau de Seuil	Organisme	Compartiment environnemental	Temps D'exposition
PNEC	0.885 mg/l	organismes aquatiques	l'eau douce	à court terme (instance unique)
PNEC	0.0885 mg/l	organismes aquatiques	l'eau marin	à court terme (instance unique)
PNEC	1,000 mg/l	organismes aquatiques	station d'épuration des eaux usées (STP)	à court terme (instance unique)
PNEC	3.3 mg/kg	organismes aquatiques	sédiment d'eau douce	à court terme (instance unique)
PNEC	0.33 mg/kg	organismes aquatiques	sédiment d'eau marin	à court terme (instance unique)
PNEC	0.14 mg/kg	organismes terrestres	sol	à court terme (instance unique)
PNEC	8.85 mg/l	organismes aquatiques	eau	continu

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Une ventilation adéquate devrait être fournie.

Mesures de protection individuelles

Maintenir les pratiques générales d'hygiène industrielle lors de l'utilisation de ce produit. Pour la protection de la peau, utiliser des gants. Pour la protection des yeux, utiliser des lunettes de sécurité.


Protection des yeux / du visage

Fiches de données de sécurité
Conformément aux règlements (UE) n ° 1907/2006 et 2015/830.

Des lunettes de sécurité sont recommandées.

Protection de la peau

Porter des gants appropriés (nitrile, latex / caoutchouc, PVC, butyle, épaisseur du matériau > 0,11 mm). Des gants de protection contre les produits chimiques adaptés sont testés conformément à la norme EN 374.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

Autres mesures de protection

Prendre des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection préventive de la peau (crèmes protectrices / onguents) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Gel
Couleur	Clair ou jaune clair
Odeur	Sans odeur
Seuil d'odeur	Données non disponibles.
Autres paramètres de sécurité	
pH	5.5-7.0
Congélation / point de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition	111.3°C
point de rupture	>160°C (320°F) (glycérol) PMCC
Evaporation rate	Données non disponibles.
Inflammabilité	Ininflammable.
Limites d'explosivité	
Limite d'explosion inférieure (LEI)	Données non disponibles.
Limite d'explosion supérieure (LES)	Données non disponibles.
Pression de vapeur	553 mm Hg at 100°C.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité spécifique	1.16 at 25°C
Solubilité	
	l'eau soluble
	chloroforme insoluble
Coefficient de partage	Non disponibles.
Température d'auto-inflammation	370°C (698°F) (glycerin)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

9.2 Autre Informations

Teneur en COV	0%
---------------	----

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. En cas de réchauffement: Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les procédures opérationnelles normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec: Oxydant fort. Peroxydes. L'acide nitrique et l'acide nitreux.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur excessive, des acides forts, des bases, des agents oxydants forts comme le trioxyde de chrome ou le permanganate de potassium.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, fumée dense.

Pour les produits de combustion dangereux, voyez la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Toxicité aiguë : Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement n ° 1272/2008 / CE.

Corrosion cutanée / irritation cutanée: Non classés.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Non classés.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classés.

Cancérogénicité: Non classés.

Toxicité pour la reproduction: Non classés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Non classés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Non classés.

Danger par aspiration: Non classés.

Un contact répété ou prolongé avec le produit peut provoquer une dermatite de contact non allergique et une absorption du produit à travers la peau. Les éclaboussures dans les yeux peuvent causer une irritation et des dommages réversibles.

Mesures numériques de la toxicité (glycérol, 56-81-5)

LD ₅₀ orale, rat:	>12600 mg/kg,
LD ₅₀ dermique, lappin:	>10000 mg/kg
Contact avec la peau, lappin:	500 mg/24 hrs Sans effect
Contact avec les yeux, lappin:	126 mg, légère irritation 24h
Dermique lappin: LD ₅₀ :	>10000 mg/kg

Informations liés les voies d'exposition probables

Ingestion	Peu probable d'être nocif à moins d'une quantité excessive.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau sur les peaux sensibles.
Contact avec les yeux	Peut irriter les yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Peau	Peut causer une légère irritation pour les peaux sensibles.
Yeux	Peut provoquer une légère irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure déchirure, rougeur et sensation de brûlure.
Ingestion	Nausées, vomissements, diarrhée en cas d'ingestion en grande quantité.
Exposition à long terme	Aucun.
Signes / symptômes de surexposition	Données non Disponibles.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et à long durée

Toxicité aiguë	Pas Classifié.
----------------	----------------

Fiches de données de sécurité
Conformément aux règlements (UE) n ° 1907/2006 et 2015/830.

Irritation de la peau	Peut causer une légère irritation de la peau sur les peaux sensibles.
Dommmage aux yeux	Peut irriter les yeux.
Ingestion	Si une grande quantité a été ingérée, elle peut causer des nausées et de la diarrhée.
Mutagénicité des cellules reproductrices	Données non Disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Données non Disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles.	Données non Disponibles.
Cancérogénicité	Les composants ne sont pas répertoriés comme cancérigènes par le CIRC, le NTP et l'OSHA-Ca.
Long terme et effet chronique	Négatif (test de sensibilisation, cobaye)

Informations toxicologiques supplémentaires:

Si utilisé et manipulé selon les spécifications, le produit n'a aucun effet nocif selon les informations fournies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Acc. à 1272/2008 / CE: Ne peut être classé comme dangereux pour l'environnement aquatique. Aucun problème écologique à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec le soin et l'attention requis.

Toxicité aquatique

Polluant aqueux doux (eau de surface).
 Classe de danger pour l'eau WGK - VwVwS: WGK 1 - risque faible pour l'eau

Effet nocif pour les organismes aquatiques

Non nocif pour les poissons, les organismes aquatiques, les algues, les bactéries (EC₅₀ >1000mg/L).

Données d'écotoxicité (glycerol, 56-81-5):

Carrassuis Auratus (Poisson rouge)	24Hrs LC ₅₀ >5000 mg/L
Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	96 hrs LC ₅₀ =51000-57000 mg/L
Daphnia magna	24hrs EC ₅₀ >10000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable. OECD 301D: 82%; 20 jours.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Log Kow -1.75 (glycerol).

12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas un PBT ou un vPvB (annexe XIII du règlement 1907/2006).

12.6 Autres effets néfastes

Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales applicables. Ne pas jeter par les éviers, les égoutter ou dans un environnement immédiat. De petites quantités peuvent être éliminées avec des déchets solides

Emballage

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés.

Agent de nettoyage recommandé

Eau, si nécessaire avec des agents nettoyants.

Méthode d'élimination / information

Recueillir et recycler ou éliminer dans des conteneurs scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU . Non soumis aux réglementations de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies. Pas pertinent.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport. Pas pertinent.

14.4 Groupe d'emballage. Pas pertinent.

14.5 Dangers pour l'environnement. Aucun. (non dangereux pour l'environnement selon la réglementation sur les marchandises dangereuses), (DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA). Non identifié comme polluant marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur. Aucun.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC. La cargaison n'est pas destinée à être transportée en vrac.

14.8 Informations pour chacun des règlements types de l'ONU

Transport de marchandises dangereuses par route, rail et voie navigable (ADR / RID / ADN). Non soumis à ADR, RID et ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Non soumis à l'IMDG.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement 649/2012 / UE concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement 1005/2009 / CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement 850/2004 / CE relatif aux polluants organiques persistants (POP)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restrictions selon REACH, 1907/2006, annexe XVII

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, annexe XIV)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Limitation des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques

certaines peintures et vernis et produits de retouche de véhicules (2004/42 / CE, Deco-Paint Directive)

VOC contenu 0 %

Directive sur les émissions industrielles (COV, 2010/75 / UE)

VOC contenu 0 %

Règlement sur les substances soumises à autorisation, REACH Annexe XIV.

Non listé.

Règlement 166/2006 / CE concernant la création d'une autorisation européenne de rejet de Registre de transfert (PRTR).

Non listé.

Autres régulations

Allemagne

Fiches de données de sécurité
Conformément aux règlements (UE) n ° 1907/2006 et 2015/830.

Classe de danger pour l'eau WGK - VwVwS: WGK 1 - risque faible pour l'eau
 Classe de stockage VCI: 12

Inventaires internationaux

TSCA, EINECS / ELINCS, ENCS, IECSC, PICCS, AICS Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de revision: 19 Mars 2018
 version 6.0 (03.06.2018) Se conformer à (EU) 2015/830. Les numéros d'urgence sont mis à jour.

Phase R pertinente, mentions de danger, phrases de sécurité et / ou conseils de prudence.
 Aucun.

Abréviations et acronymes:

AND - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 DBO - Demande biochimique en oxygène
 CAS - Chemical Abstracts Service (service qui maintient la liste la plus complète des substances chimiques)
 CLP - Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL - Niveau d'effet minimal dérivé
 DNEL - Niveau dérivé sans effet
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 log KOW-n-octanol / eau
 MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (abréviation de "Polluant marin")
 PBT- Persistant, bioaccumulable et toxique
 PNEC- Concentration prévisible sans effet
 REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
 Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer)
 TWA- moyenne pondérée dans le temps, exposition moyenne sur la base d'un horaire de travail de 8h / jour, 40h / semaine
 COV - Composés organiques volatils
 vPvB- très persistant et très bioaccumulable

Références bibliographiques clés et sources de données:

- Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830 / UE
- Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP, EU GHS)

La soumission de la FS peut être exigée par la loi, mais cela ne constitue pas une affirmation que le produit est dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux pratiques de sécurité et aux procédures de manipulation normales.

Les données fournies ne doivent être utilisées que dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail.

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'information se rapporte au produit spécifique conçu ici, et ne concerne pas l'utilisation en

Fiches de données de sécurité
Conformément aux règlements (UE) n ° 1907/2006 et 2015/830.

combinaison avec tout autre matériau ou tout autre processus. Il caractérise le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Cela ne représente pas une garantie des propriétés du produit. Tessonics Corporation n'assume aucune responsabilité pour les blessures subies par le destinataire ou une tierce personne ou pour tout dommage à une propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de FDS